



# CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Borex, le 11 décembre 2018

## DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Séance du 10 décembre 2018

Présidence : Yves Schwarzentrub

### Préavis Municipal No 24/2018 – Budget de fonctionnement 2019 :

- 1.- D'approuver le préavis No 24/2018 – Budget de fonctionnement 2019, tel que présenté ;
- 2.- D'accepter le budget de fonctionnement 2019 tel que présenté par la Municipalité.

Le Président :  
Yves Schwarzentrub



La Secrétaire :  
Françoise Prélaz

**Avis affiché au pilier public du 11 décembre 2018 au 15 janvier 2019**

« Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art. 110a al. 1et 105 1bis et 1ter par analogie) »